

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL  
ET DE LA COMMUNICATION



\*\*\*\*\*

**COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA  
COMMUNICATION**

002  
N°.....-23/HAAC/PT/CLC/CTNTC/CMSPr/SG/SCS

En application des dispositions de la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et de celles de la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication communique :

Il est lancé un appel à candidatures pour l'autorisation de nouveaux éditeurs de services de communication audiovisuelle (télévision numérique privée).

Un cahier des charges est conçu dans le cadre de la réalisation de projet de création, d'installation et d'exploitation d'un service de communication audiovisuelle (télévision numérique privée).

Ledit cahier des charges peut être retiré à la Direction Administrative et Financière (DAF) au siège de la HAAC ou dans les antennes régionales de la HAAC contre présentation de la quittance justifiant le paiement d'une somme **non remboursable de cinq cent vingt mille (520.000) francs CFA**, à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ou au niveau de ses guichets communaux, dans le Compte N° BJ6600100100000010175686, intitulé : "HAUTE AUTORITE DE

## L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION – PRODUITS DES SIR/HAAC".

### *Peuvent postuler :*

les personnes morales constituées sous forme de société, d'association ou d'institution de droit privé béninois.

Les dossiers concernent les projets audiovisuels suivants :

- a) Télévision privée commerciale ;
- b) Télévision privée non commerciale.

Les postulants doivent impérativement, pour le vendredi 30 juin 2023 à 12 heures précises au plus tard, déposer contre récépissé leurs dossiers sous enveloppe dûment scellée portant dans l'angle supérieur gauche la mention : **"Candidature pour la création, l'installation et l'exploitation d'une télévision numérique privée – A n'ouvrir qu'en séance" :**

- ❖ **au Secrétariat Administratif, à l'Annexe de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) sise au quartier Guinkomey ;**
- ❖ **aux antennes régionales de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication :**
  - **Parakou, au quartier Kpébié, non loin du carrefour "Les caïmans";**
  - **Natitingou, au quartier Bouriyouré, non loin de la Préfecture ;**
  - **Abomey, au quartier Djègbé, à côté des bureaux de l'Arrondissement de Djègbé ;**
  - **Lokossa, au quartier Ahouamey, face à l'agence de la Loterie Nationale du Bénin ;**

- **Allada**, au quartier Adononhondji, derrière le Commissariat central, dans le périmètre de la circonscription scolaire d'Allada jouxtant la rue n°2 allant à la gare de l'OCBN ;
- **Pobè**, au quartier Pobè-Nord, ancienne maison des jeunes, à côté de l'Agence départementale de l'ANPE et face au Groupement des sapeurs-pompiers.

Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.



**Remi Prosper MORETTI**